



Alliance canadienne du camionnage
Appel à l'action: Lettre du transporteur concernant
Chauffeur Inc.



Alliance canadienne du camionnage
555 Dixon Road, Toronto, ON M9W 1H8
Tél: 416-249-7401 – Courriel: govtaffairs@cantruck.ca
Suivez-nous sur Twitter @cantruck et sur Internet à www.cantruck.ca



INSTRUCTIONS POUR LA LETTRE D'ENTREPRISE

Aidez l'Alliance canadienne du camionnage (ACC) et Travail Canada à appliquer fermement les lois aux Chauffeurs inc.

Dans cette trousse, vous trouverez une lettre adressée à tous les chefs de partis leur demandant de faire appliquer les lois aux Chauffeurs inc. Veuillez la lire et si vous appuyez la position exprimée dans cette lettre, envoyez votre signature électronique, votre titre ainsi que le logo de votre société à erica.giansante@cantruck.ca.

Veillez également envoyer à Erica le nombre de camions que comprend votre flotte et le nombre total d'employés. Votre signature sera ajoutée au bas de la lettre contenue dans cette trousse et la taille de votre flotte. Le nombre d'employés sera ajouté globalement au chiffre total indiqué dans la lettre. Veuillez envoyer cette information **avant le 29 janvier 2020**.

En janvier, l'ACC enverra une lettre à tous les chefs de partis pour leur montrer la liste croissante de transporteurs souhaitant que l'on adresse la problématique Chauffeur inc. Aidez-nous à envoyer un message très fort à Ottawa concernant l'application des lois aux Chauffeurs inc.





LETTRE D'ENTREPRISE CONCERNANT CHAUFFEUR INC.

Nous, les soussignés, représentons les milliers de Canadiens conformes qui travaillent avec fierté dans l'industrie du camionnage. Notre professionnalisme et notre engagement en faveur de la sécurité, de l'environnement et des droits des travailleurs sont incompatibles avec le comportement négligent du transporteur impliqué dans la collision de Humboldt, ainsi que des entreprises récemment rapportées dans les médias pour avoir manipulé et abusé des droits des travailleurs et des nouveaux immigrants.

Le modèle d'affaire de ce groupe restreint mais croissant d'exploitants de flottes malhonnêtes, est spécifiquement conçu pour favoriser la non-conformité et les activités illégales, dans le but d'éviter les coûts et les taxes nécessaires que nous devons payer en tant qu'entreprises familiales éthiques et citoyens responsables. C'est inacceptable.

Ces stratégies visant à éviter la conformité de la part des pires entreprises de notre industrie peuvent entraîner des tragédies, telles que l'augmentation du nombre de décès due à des collisions routières et des abus en matière de travail. Cela peut forcer et obliger la fermeture de petites et grandes entreprises de transport conformes à travers le Canada. En termes simples, le segment non conforme de l'industrie l'emporte et nous pensons que le gouvernement du Canada est en train d'abandonner la majorité des conducteurs respectueux de la loi.

Notre solution est assez simple: il suffit d'appliquer les lois en vigueur, en commençant par l'application immédiate par l'ARC et de Travail Canada de ces lois au stratagème qui permet de déclarer de manière erronée son statut d'emploi, connu sous le nom de Chauffeur inc., siphonne un milliard de dollars dans l'économie souterraine et alimente la croissance des transporteurs non conformes de notre industrie. Les entreprises qui utilisent des Chauffeurs inc. font perdre aux conducteurs les protections prévues par le Code canadien du travail et les indemnités en cas d'accident du travail, ne font aucune retenue sur la paie et utilisent ces gains obtenus de manière malveillante pour développer de manière exponentielle leur flotte non sécuritaires, tout en mettant en danger le grand public et en maltraitant les travailleurs canadiens. L'épidémie Chauffeur inc. se développe chaque année, et le gouvernement du Canada choisit de ne pas appliquer la loi.

En tant que membres de l'Alliance canadienne du camionnage, nous apprécions les mesures prises par le ministre des Transports, Marc Garneau, pour rendre obligatoires les Dispositifs de consignment

électroniques (DCE) et pour aider l'ACC à mettre en œuvre certains aspects de son Plan d'action en dix points, afin de rendre les autoroutes plus sécuritaires. Nous reconnaissons également la tentative de la ministre Hadju de commencer à reconnaître l'impact de la croissance de la problématique Chauffeur inc. Bien que l'ARC et Travail Canada aient collaboré avec l'ACC pour résoudre le problème, le temps de la discussion est écoulé et des actions doivent être entreprises. Il est essentiel que les deux agences aient une compréhension claire de ce qu'est exactement Chauffeur inc. et de l'ampleur du problème. Le processus exige maintenant que des mesures d'application de la loi soient prises, en envoyant les agents responsables de la conformité frapper aux portes des entreprises Chauffeur inc.

Et nous croyons que les actions prises par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario (CSPAAT) constituent une bonne piste de solution.

Après avoir rencontré l'industrie du camionnage et analysé ses propres données, la CSPAAT de l'Ontario a convenu que Chauffeur inc. constitue une préoccupation croissante qui mérite une application immédiate. De ce fait, la CSPAAT a décidé de ne plus mener d'audits aléatoires au sein de l'industrie du camionnage. En 2019, des dizaines de parcs de camions en Ontario ont reçu des amendes de plusieurs milliers de dollars, dont certaines allant jusqu'à 250 000 dollars, pour les infractions liées à Chauffeur inc. Les travailleurs sont protégés et des conditions équitables ont été mises en place.

Il est possible que les lois qui régissent les commissions provinciales des différentes provinces ne permettent pas toutes de mener une opération similaire à celle observée par la CSPAAT de l'Ontario. Cependant, c'est le genre de mesures d'application de la loi qui doivent également être prises par l'ARC et Travail Canada. L'Alliance canadienne du camionnage serait heureuse d'avoir l'occasion de rencontrer le gouvernement du Canada pour expliquer ce processus et comment les organismes fédéraux peuvent reproduire exactement le même processus d'application de la loi du point de vue fédéral.

L'application d'actions coercitives à l'endroit des Chauffeurs inc. générera au moins un milliard de dollars dans les coffres d'Ottawa, tout en rendant les entreprises de camionnage plus sécuritaires et plus conformes aux normes sur les routes. La mesure fiscale la plus importante pour le transport routier n'est pas le bien-être des entreprises; c'est la simple application de la Loi de l'impôt sur le revenu, qui a échappé à de trop nombreuses flottes peu scrupuleuses. Rendons nos routes plus sécuritaires, nos entreprises de camionnage conformes plus compétitives et protégeons les droits des conducteurs de camion qui travaillent dur en mettant fin au stratagème Chauffeur Inc.

Les soussignés vous demandent de contacter le président de l'Alliance canadienne du camionnage, Stephen Laskowski (stephen.laskowski@ontruck.org), pour commencer à élaborer une stratégie concernant Chauffeur inc. Il est temps d'agir et la majorité conforme et respectueuse des lois de notre industrie attend votre réponse.
